

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 102 (1957)
Heft: 10

Artikel: École fédérale de gymnastique et de sport de Macolin : trait d'union entre le sport et l'armée, le civil et le militaire
Autor: Perret, Gaston
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-342840>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 18.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

École fédérale de gymnastique et de sport de Macolin

TRAIT D'UNION ENTRE LE SPORT ET L'ARMÉE,
LE CIVIL ET LE MILITAIRE

Répondant à un vœu depuis fort longtemps exprimé par les Associations centrales sportives et de gymnastique de notre pays, ainsi que par nos milieux éducatifs et universitaires, l'ÉCOLE FÉDÉRALE DE GYMNASTIQUE ET DE SPORT (E.F.G.S.), se révèle une institution de haute valeur et dont l'importance ne saurait être contestée. Sa devise n'est-elle pas :

« Jeunesse forte, peuple libre » !



FIG. 1. — Le bâtiment principal, siège de l'École.

« Macolin » est devenu une notion, une entité qui s'est imposée à la conscience publique. Depuis sa création, en 1946, elle s'est développée d'une manière réjouissante, sous une forme totalement sportive et civile.

UN VRAI PARADIS

Situé à près de 1000 mètres d'altitude, Macolin (all. Magglingen) doit sa réputation déjà ancienne à son panorama, d'une rare magnificence, sur le Plateau suisse et les Alpes. Le terrain n'y est pas très accidenté. On peut faire, sans fatigue, de longues promenades dans le calme absolu de cette contrée, dans les forêts et les prairies, à travers les pâturages, le long de multiples sentiers. Toute cette verdure confère au plateau de Diesse et à ses hauteurs une grande originalité, car on a réussi, avec goût, à rétablir l'équilibre biologique de la forêt primitive, qui passe pour la plus belle du pays. Signe parti-



FIG. 2. — Le stade de la Forêt, à la Hohmatt.

culier, cette région est riche en noisetiers, les « studmatten » offrant une terre propice aux arbustes. Ce paradis sportif est accessible soit par le funiculaire Bienne-Macolin, soit par une splendide route traversant la commune d'Evilard dont Macolin fait partie comme centre touristique, depuis près d'un siècle.

UN PEU D'HISTOIRE

Prélude à l'organisation actuelle, 1942 vit l'institution, par le DMF de l'Office central fédéral pour la gymnastique, le sport et le tir (O.F.I.), avec la mise sur pied des premiers cours de moniteurs. La direction en fut confiée au colonel Raduner, le major Hirt étant chef de l'instruction préparatoire et de l'enseignement technique. La même année, un postulat de M. le conseiller national Muller, d'Aarberg, était adressé au Conseil fédéral, demandant la création immédiate d'un Institut national de gymnastique et de sport. Puis ce fut la mise au concours d'un projet d'aménagement d'une future école, une suite d'études approfondies basées sur les expériences fructueuses de l'I.P. et, le 3 mars 1944, le Conseil fédéral donna suite à ce postulat en décrétant :

- le Conseil fédéral approuve le rapport du D.M.F. relatif à la création d'une École fédérale de gymnastique et de sport ;
- le D.M.F. est autorisé à conclure un contrat d'une durée de vingt ans avec la commune de Bienne, sur la base du projet présenté.

Précisons que le bâtiment principal, ancien Grand-Hôtel Kurhaus, se trouve sur la commune de Bienne, qui le racheta en 1944 pour servir de siège au nouvel institut. Le contrat en question fut donc passé le 16 avril 1944 ; ainsi, les bases de notre Institut national d'éducation physique étaient posées. Puis, en août de la même année, par décision du D.M.F., l'O.F.I. était officiellement remplacé par l'E.F.G.S. Etapes nouvelles dans la construction, nominations de directeurs, maîtres de sports et fonctionnaires, décrets, de 1939 à ce jour,

marquèrent, année après année, de nouveaux jalons tout à l'honneur des fondateurs et collaborateurs de Macolin.

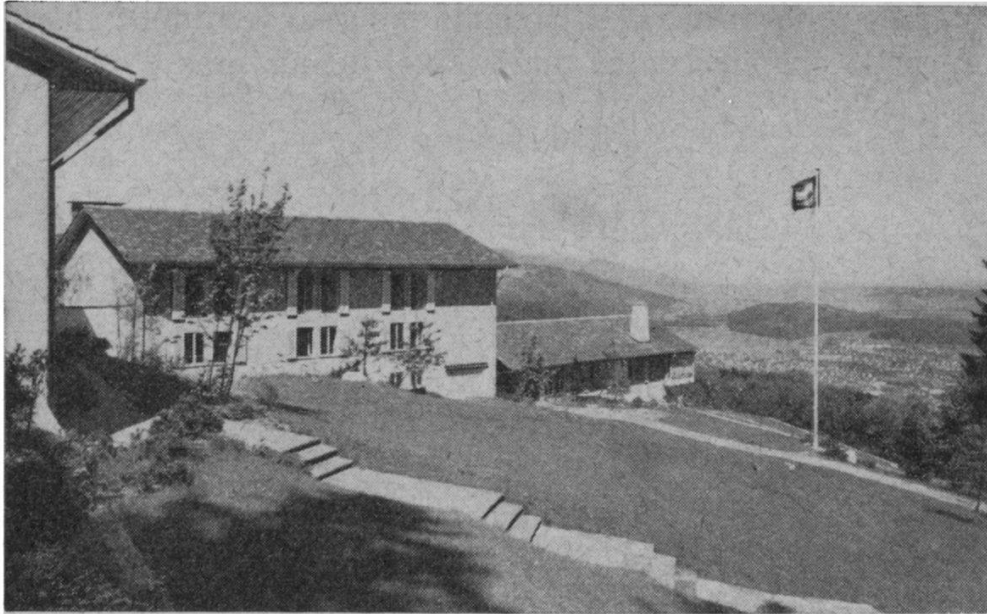


FIG. 3. — Au village sportif, pavillons de l'A.N.E.P.

BASES LÉGALES ET MISSION

La législation réglant les problèmes d'éducation est l'affaire des cantons, à l'exception de l'éducation physique qui — en tant que préparation au service militaire — relève du gouvernement fédéral. C'est la raison pour laquelle l'E.F.G.S. est subordonnée au D.M.F. Elle est cependant une institution civile et son personnel constitué de fonctionnaires civils. Elle ne s'inspire pas de méthodes militaires, mais de principes pédagogiques généralement appliqués dans l'éducation civile moderne.

La mission générale de l'Ecole fut définie le 15 novembre 1941, à Olten, par les représentants des associations sportives intéressées, des départements cantonaux de l'instruction publique et militaire, du D.M.F., du service de l'instruction de l'armée, de l'ANEP et de la presse. En voici les quatre points principaux :

- 1^o Devenir le centre de toute l'activité sportive suisse par l'éducation physique, intellectuelle et morale du monde sportif, par des recherches d'ordre scientifique, médico-sportif et technique.
- 2^o Assurer une collaboration étroite entre l'école, l'IP, les associations et l'armée, afin d'en tirer le maximum de profit pour la santé du peuple et, partant, de mieux assurer la défense nationale.
- 3^o Former les moniteurs pour l'IP, les sociétés et associations, les maîtres de sport et de gymnastique de l'armée, en vue de créer une unité de méthode et de doctrine, et subordonner toute cette activité à l'intérêt national.
- 4^o Instaurer un esprit sportif spécifiquement suisse dans l'ensemble de la communauté gymnastique et sportive, par l'exemple de la parfaite camaraderie et du fair play des personnalités dirigeantes.

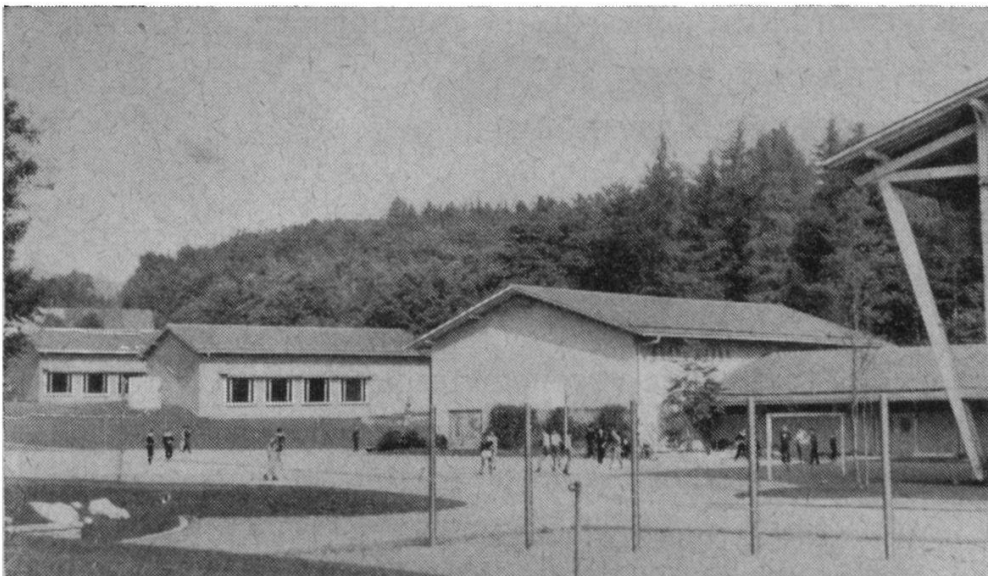


FIG. 4. — La place Sèche, et les halles de gymnastique, de sports de combat et de gymnastique féminine.

LES INSTALLATIONS

Notre Institut national d'éducation physique ayant pour tâche le développement général et non la spécialisation d'une élite de champions sportifs, il convenait de le doter d'installations spacieuses et très complètes, bref de moyens d'action lui permettant de remplir sa mission. Ces installations techniques, terrains annexes, constructions, pistes, stades se trouvent répartis sur une superficie d'environ 3 km², soit :

- le bâtiment d'administration (bureaux, dortoirs, salles à manger, de musique, de conférences, de récréations, bibliothèque, cinéma),
- 3 bâtiments d'habitation (avec chambres de 2, 3, 4 lits, tout confort),
- 5 halles et pavillons de sports et d'entraînement,
- 1 stade de compétition de dimensions réglementaires avec piste cendrée de 400 m. et terrain de football,
- 3 terrains de jeux avec pistes de 100 à 300 m.,
- diverses installations isolées pour entraînement de jet et saut,
- 1 terrain battu pour jeux et entraînement de 2600 m²,
- 3 courts de tennis,
- 1 stand de tir à courte distance,
- 1 sauna,
- locaux de matériel technique, vestimentaire, d'engins,
- institut physiologique et laboratoire pour la médecine sportive,
- une installation de chronométrage modèle Omega,
- pistes fixes pour courses d'orientation dans le terrain,
- pistes en sous-bois pour le footing et entraînement de cross-country,
- 1 piscine de 25 × 12,5 m. avec tremplin et bassin d'instruction,
- chapelle, restaurant, magasin.

Le projet de l'École, représenté par une maquette, des plans et des photographies, fut honoré d'une médaille d'argent à l'occasion de l'exposition « Le Sport et l'Art » des Jeux olympiques de Londres en 1948.

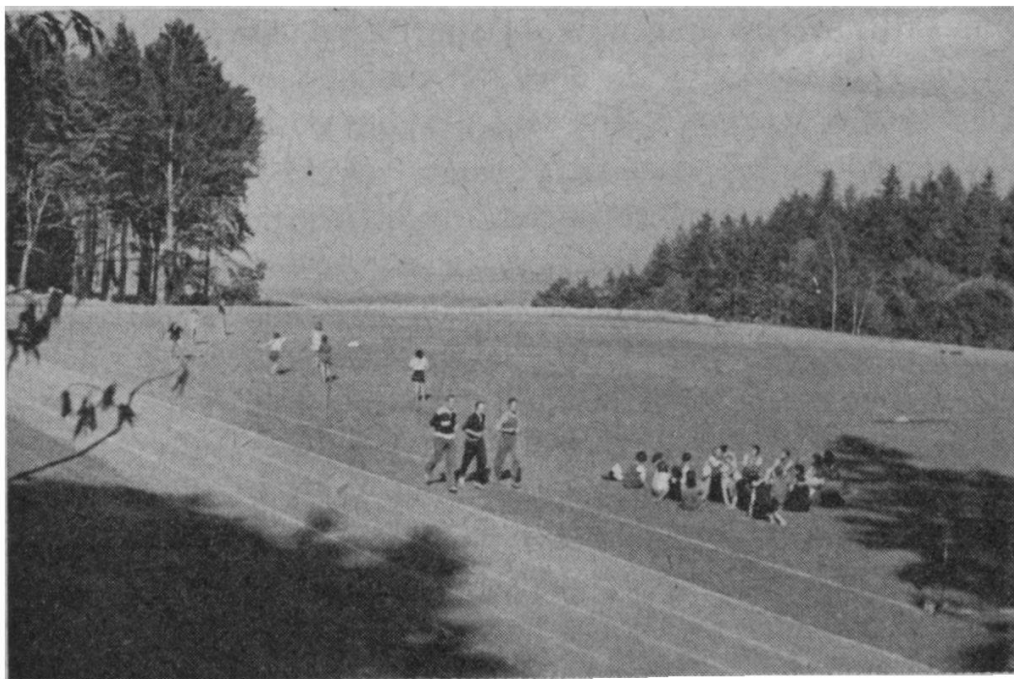


FIG. 5. — Le stade des Mélèzes avec piste de 300 m.

LA PLACE DES SPORTS MILITAIRES

L'E.F.G.S. étant subordonnée administrativement au D.M.F., il est normal qu'une place particulière soit réservée, dans le cadre de son activité, à certains cours militaires ayant un rapport avec le sport. Deux de ces cours, aussi importants pour notre armée que pour l'ensemble du monde sportif, retiennent plus spécialement l'attention.

a) Le cours de médecine sportive, théorique et pratique, pour officiers sanitaires.

Pendant les treize premiers jours de leur école d'officier, les futurs médecins de l'armée suivent à Macolin un cours

d'entraînement physique préparé spécialement à leur intention. Là, ils ont l'occasion d'analyser les effets d'une culture physique intensive et ses répercussions physiologiques sur leur propre organisme. Ils deviennent de ce fait des médecins sportifs non seulement pour les besoins militaires, mais surtout pour satisfaire les exigences du sport civil. De 1948 à 1955, plus de mille médecins ont ainsi fait connaissance avec Macolin et les sports, certains même sont devenus de fervents sportifs.

Le médecin en chef de l'armée, colonel-brigadier Meuli, s'est exprimé en ces termes dans un article intitulé : « le bon esprit de Macolin se répand » :

« La médecine sportive actuelle est basée sur la prophylaxie et non plus sur le traitement ; le but n'est pas de réparer les dégâts mais de les éviter par de judicieux conseils aux sportifs, leur permettant d'augmenter leur résistance. C'est dans ce sens que sont conduits les cours théoriques et pratiques de l'E.F.G.S. On attendait beaucoup de ce nouveau système, mais ces espoirs ont été dépassés. Grâce à l'entraînement judicieux et régulier auquel ils sont soumis, l'attitude et la tenue des aspirants changent à vue d'œil au cours de ces treize jours. Et plus d'un de ces jeunes médecins, dentistes, pharmaciens, a pris goût au sport, que les études de médecine ne lui laissent guère le loisir ni la possibilité d'apprécier, et continue d'en faire dans la vie civile. Ce ne sont pas seulement les soldats, mais aussi les sportifs et surtout la jeunesse de tout le pays qui bénéficient de cet état de chose. Les jeunes médecins peuvent maintenant utiliser leurs connaissances sportives en tant que médecins des écoles, de campagne, membres des autorités et rendre ainsi service au peuple. Le sport bien compris — le sport militaire également — n'est pas une fin en soi, mais son but est d'assurer la santé du peuple. Il sert donc un idéal élevé. Le sport développe, en outre, l'esprit de camaraderie et le contrôle de soi-même. »

b) Le cours d'instruction pour aspirants officiers et sous-officiers instructeurs).

Appelé à avoir les plus heureuses répercussions, est celui qui réunit, pendant environ dix semaines, les candidats instructeurs des diverses armes de notre milice. Sur la base des expériences faites dès 1953, le colonel commandant de corps Frick, alors chef de l'instruction de l'armée, a précisé comme suit le but de ce cours :

« Le premier but de ce cours est de donner aux instructeurs les connaissances fondamentales grâce auxquelles il sera possible d'établir un programme d'enseignement et de diriger un entraînement physique, utile et exempt de tout danger, dans les écoles de recrues et cours de cadres ; de les mieux préparer en quelque sorte à leur mission d'éducateurs militaires.

» C'est pourquoi il est nécessaire de porter l'accent de ce cours sur l'enseignement méthodique et la pédagogie militaire. Je suis, en effet, persuadé que les instructeurs qui possèdent une maîtrise parfaite de l'enseignement méthodique de l'éducation physique obtiennent, également dans d'autres domaines, des résultats meilleurs auprès de la troupe, tout en diminuant considérablement les risques d'accident. »

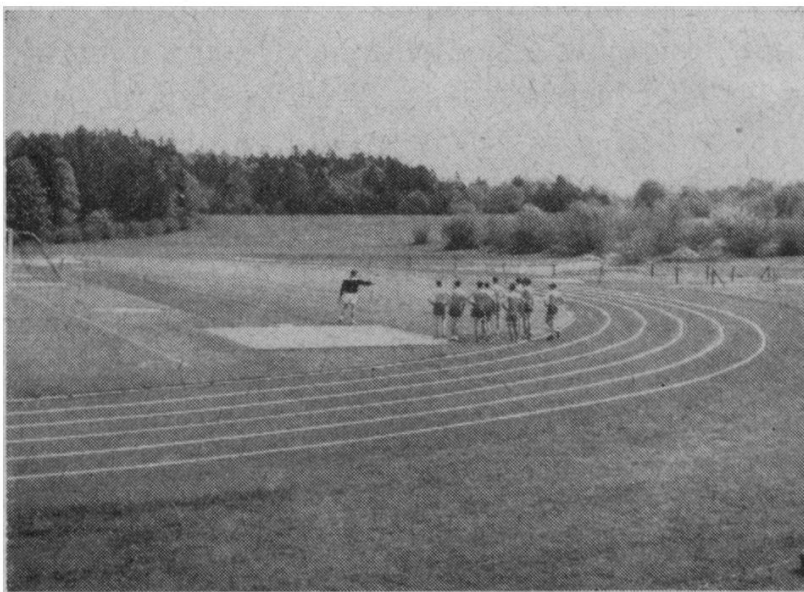


FIG. 6. — Travail en équipe, sur le stade de la Fin du Monde.

L'OFFICIER, CHEF SPORTIF

Autre innovation particulièrement heureuse : les stages, de plus courte durée, réservés aux commandants d'Écoles de recrues et autres officiers instructeurs. Plus que jamais, en effet, notre pays a besoin de soldats forts et de chefs éclairés et actifs. De tels cours supposent un enseignement généralisé de la gymnastique et des sports dans la vie militaire. Les expériences faites par les patrouilleurs alpins prouvent abondamment que le sport peut constituer une base solide pour la formation militaire. Les contacts directs du chef avec ses hommes, à l'occasion d'entraînement, de séances de culture physique, ou de compétitions, lui permettent de saisir les réactions les plus spontanées du soldat ; il apprend à mieux connaître et à mieux à apprécier ses aptitudes, son courage, son caractère, ses réflexes. Les jeux d'équipe seront autant d'occasions heureuses de faire germer et de développer la solidarité, la camaraderie. L'action collective stimulera l'abnégation pour l'accomplissement parfait de la tâche commune.

Le chef doit, enfin, se garder d'exiger de ses subordonnés des efforts démesurés ; il doit les adapter, au contraire, au degré de force et d'entraînement de ses hommes. C'est précisément une des tâches essentielles de ce cours d'instruction de donner à l'officier instructeur les directives qui lui permettront de juger avec bon sens et objectivité ce qui peut être exigé de l'homme dans telles ou telles conditions et circonstances.

Pour sa part, la Société suisse des Officiers, dont la commission sportive est présidée par M. le major Hirt, actuel directeur de Macolin, se préoccupe également du rôle de l'officier comme chef sportif. A cet effet, des cours sont organisés régulièrement afin de former des entraîneurs et organisateurs d'entraînements et compétitions sportives militaires. Il s'agit non seulement de donner l'occasion aux sportifs militaires de se rencontrer, mais encore faut-il là également savoir doser les exigences, et permettre à chaque soldat de prendre part à des épreuves militaires en et hors service.

L'INSTRUCTION PRÉPARATOIRE

Une des tâches principales de l'E.F.G.S. est, outre la formation des moniteurs, l'administration de l'I.P. dans tout le pays. Cet important mouvement volontaire de la jeunesse est une institution typiquement suisse, et plus du 50 % de nos jeunes participent à cette activité sportive. L'I.P. a pour but de donner aux jeunes gens qui ont quitté l'école et qui ne sont pas encore incorporés dans l'armée la possibilité de s'entraîner dans les disciplines de base, ainsi que dans les branches ski, natation, orientation, alpinisme, etc., etc. Ce mouvement est subventionné par la Confédération, par l'entremise de l'E.F.G.S., et coûte environ chaque année un million de francs. On met en outre gratuitement à la disposition du mouvement un matériel important comme par exemple 10 000 paires de ski, des ballons, des toiles de tente, des boussoles, des cartes topographiques, de la documentation, des films, etc., etc.

Suite logique à l'I.P., l'organisation des examens de gymnastique du recrutement incombe encore à l'Ecole de Macolin, et les résultats de ces tests servent de base aux études ultérieures.

C'est aussi dans cet esprit typique de Macolin, ce bon esprit qui fait école, que notre institut national a été chargé de la rédaction d'un nouveau règlement de gymnastique et de sport militaire basé sur les principes énoncés par ailleurs.

* * *

Ainsi, semble-t-il, le trait d'union entre le sport et l'armée, entre le civil et le militaire, est maintenant solidement établi. Les dirigeants actuels, comme les fondateurs et prédécesseurs de l'E.F.G.S., espèrent qu'en puisant en lui les forces physiques et morales qui lui sont indispensables, notre armée en sortira rajeunie, et toujours plus apte à remplir sa mission de protectrice de la nation.

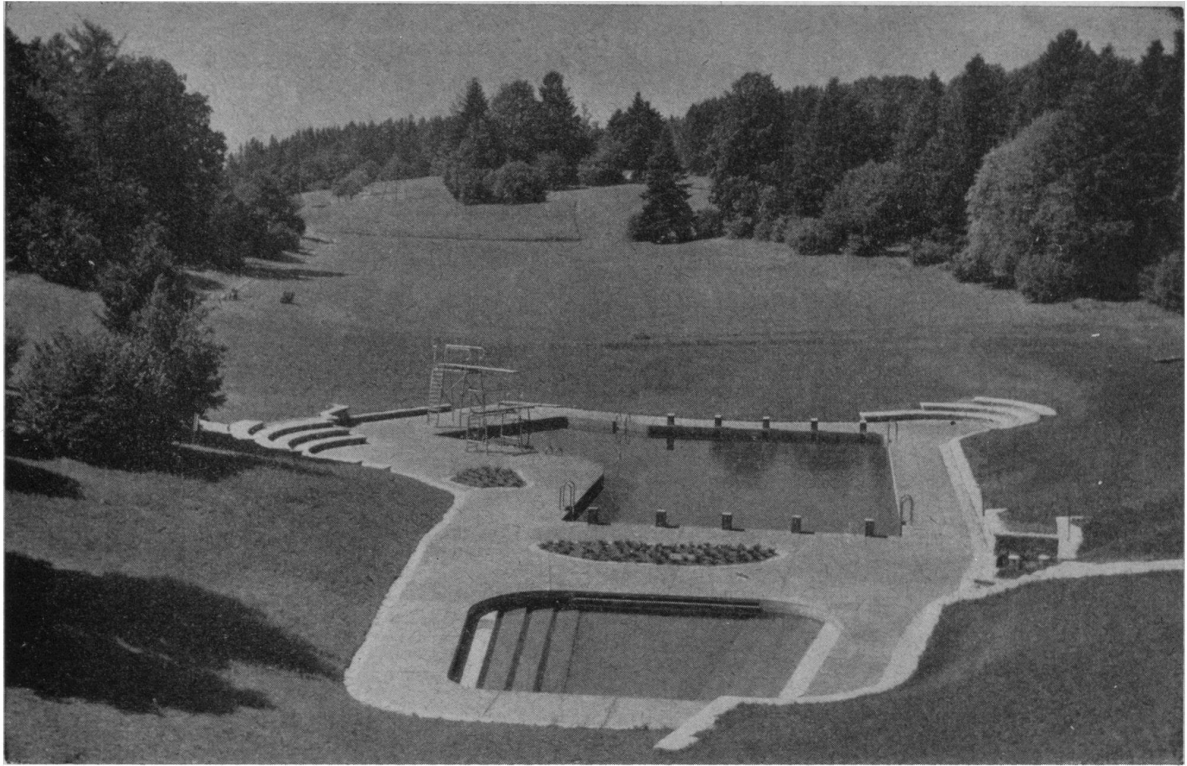


FIG. 7. — La piscine en lisière de forêt avec, au premier plan, le compartiment pour non-nageurs.



FIG. 8. — Au stade des Mélèzes, avec, à l'arrière-plan, la statue de la jeunesse, symbole de l'E.F.G.S.

Pour terminer ce modeste reportage sur Macolin, rappelons ces quelques propos tenus par le Général Guisan, à l'occasion du 1^{er} août 1951 :

« ... En ayant le culte de l'effort, on développe sa volonté et on forme son caractère, faisant ainsi honneur à notre pays. Mais en cherchant à devenir plus forts, nous voulons aussi devenir plus humains. N'oublions jamais que le libre effort doit s'employer, avant tout, à servir, servir la communauté et par elle notre belle patrie ! » ...

Et l'Ecole fédérale de gymnastique et de sport, s'inspirant de la devise : « Education au sport et éducation par le sport », sert notre patrie. En 1954, une distinction lui fut décernée par le Comité olympique international : l'attribution de la Coupe olympique, pour ses mérites et son activité sur le plan sportif.

Plt. GASTON PERRET

Chronique aérienne :

Le concours des avions d'appui tactique de l'OTAN

En 1954, le Commandement de l'OTAN chargeait une commission d'experts d'étudier des avions d'appui tactique adaptés aux conditions d'un conflit au cours duquel des projectiles à grand pouvoir de destruction seraient utilisés. En d'autres termes, il s'agissait pour cette commission qui avait analysé au préalable durant deux ans les conditions dans lesquelles pouvait se dérouler un conflit atomique, de définir les caractéristiques d'un matériel capable de « survivre » à une agression lancée par surprise, et à même de